

ces deux questions fondamentales qui, conformément à la Constitution, sont reliées aux deux fonctions primordiales de la Chambre.

Je vais citer à nouveau le commentaire de la deuxième édition de Bourinot que j'ai invoqué le 6 avril dernier, comme on peut le lire à la page 175 du *hansard*. Les députés qui occupent les banquettes ministérielles n'en ont manifestement pas compris la portée. Voici:

Le rôle principal de la Chambre des communes consiste en fait à examiner et à critiquer les prévisions budgétaires et les taxes nécessaires pour couvrir les dépenses publiques; et les comités en question constituent le mécanisme parlementaire qui permet à la Chambre d'exercer ses fonctions politiques et constitutionnelles.

Nous sommes ici aujourd'hui parce que le gouvernement a éprouvé un problème hier. Je dirai au gouvernement que c'est bien de sa faute. C'était à lui de le régler. En n'ayant pas su le faire, il a effectivement limité la chance des députés de recevoir et de débattre le budget de la façon habituelle.

• (1640)

Quoi qu'en dise le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), le gouvernement s'est manifestement laissé aller à la panique hier soir. J'étais ici à 17 h 55, hier soir, lorsque le leader parlementaire du gouvernement et ministre de la Justice (M. Lewis) est entré à la Chambre. Il était manifestement préoccupé. Il était très pale. Il faisait les cent pas. Lorsqu'il s'est finalement assis en face, il était visiblement contrarié. Je lui ai demandé ce qui se passait. Il ne m'a pas entendu, ou bien il a fait celui qui n'avait pas compris. Il a tenté de faire adopter sa motion, mais sans succès.

La version des événements fournie par le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures doit être corrigée. Je voudrais mettre les choses au point.

**M. Friesen:** Et ce député sait de quoi il parle.

**M. Milliken:** Hier soir, j'étais présent, et j'ai observé les faits suivants. Il se peut que mon collègue n'ait pas été parmi nous.

A 15 h 55, le ministre de la Justice est entré dans cette enceinte et a demandé que la Chambre poursuive ses travaux, dans le but d'étudier le projet de loi C-9, qui était alors débattu.

### *Privilège—M. Milliken*

Pourquoi ne s'est-il pas adressé au leader parlementaire de l'opposition et ne lui a-t-il pas dit qu'un problème risquait de se poser? Il a reconnu durant la période des questions aujourd'hui qu'il croyait qu'un problème risquait de surgir, qu'une fuite était possible. En fait, le mot fuite est bien faible en l'occurrence. Le ministre était peut-être bien au courant.

Le ministre des Finances (M. Wilson) lui a téléphoné car il était fort inquiet. Il croyait manifestement que le journaliste en question donnait les grandes lignes de son budget. Il a alors appelé le leader parlementaire du gouvernement et lui a demandé d'agir, car le gouvernement était dans le pétrin. Il s'est précipité à la Chambre. Il a quitté la réunion de son comité et il est venu ici, afin d'obtenir le prolongement des travaux de la Chambre. Il nous reproche maintenant en tant que députés de l'opposition d'accomplir notre travail.

Nous étions plus de quinze à siéger dans cette enceinte à ce moment-là. Nous avons rejeté la motion en question. Il nous reproche maintenant d'avoir mis un terme à l'étude du projet de loi C-9, car selon lui, il voulait, en réalité, qu'on étudie le projet de loi en question jusqu'à ce qu'il soit prêt à faire son exposé budgétaire. C'est ce qu'il tentait de faire en l'occurrence.

Il a participé à l'émission Canada AM ce matin. Certains députés l'ont peut-être vu à la télévision. C'est peut-être votre cas également, monsieur le Président. Il était à ce moment-là fort éloquent; il a parlé de la tradition parlementaire britannique comme s'il s'agissait de la chose la plus merveilleuse qui soit et d'un grand esprit de coopération. Il a signalé comment, de tout temps, en vertu de la pratique parlementaire britannique, il y avait beaucoup de collaboration entre le gouvernement et l'opposition. Pourquoi n'a-t-il pas fait preuve de ce bel esprit de coopération hier soir? Pour quelles raisons n'est-il pas venu dans cette enceinte et ne nous a-t-il pas dit franchement qu'une fuite était possible et qu'il avait peut-être besoin de notre aide? Il n'en a rien fait.

**Des voix:** Bravo!

**M. Milliken:** Par la suite, alors que la Chambre s'est ajournée à 18 heures, il n'a pas eu recours au paragraphe 28(3) du Règlement. Je voudrais vous en faire lecture, car manifestement, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures comprend mal l'anglais courant. Il n'a pas saisi l'essentiel du paragraphe en question. Il a déclaré qu'il ne s'appliquait que lorsque la Chambre ne siégeait pas. Ce